



Formations continues destinées aux professionnel-le-s de l'Enfance

jeudi 6 février 2020, par [Cemea](#)

A qui s'adressent les formations reprises dans la brochure ?

Elles s'adressent à tout professionnel engagé dans la pratique, accueillant de jeunes enfants, aux accueillant(e)s et co-accueillant(e)s (conventionné(e)s ou salarié(e)s, et autonomes), aux professionnel(le)s des SASPE (services d'accueil spécialisé de la petite enfance) ainsi qu'aux accueillants et bénévoles, des lieux de rencontre enfants - parents.

Une partie d'entre elles s'adressent aux professionnel(le)s des milieux d'accueil organisant un service de garde d'enfants malades à domicile ou aux services de garde d'enfants malades.